ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/OANR5I 140F65119



14ème legislature

Question N°: 65119	De M. Dominique Dord (Union pour un Mouvement Populaire - Savoie)				Question écrite
Ministère interrogé > Économie, industrie et numérique			Ministère attributaire > Économie		
Rubrique >consommation		Tête d'analyse >protection des consommateurs		Analyse > contrefaçons. lutte et prévention.	
Question publiée au JO le : 30/09/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la politique publique de lutte contre la contrefaçon. La France est, depuis plusieurs années, à la pointe au niveau européen et mondial de la lutte contre la contrefaçon et la cyber-contrefaçon. Les pouvoirs publics ont joué un rôle pilote pour que l'Union européenne se dote d'un cadre législatif et réglementaire et que des actions répressives coordonnées et homogènes soient mises en place. Les actions publiques souffrent cependant aujourd'hui de limites. En conséquence, la Cour des comptes recommande de faire adopter au niveau de l'Union européenne les textes permettant de rétablir les contrôles des douanes sur les marchandises en transit et transbordement et de mieux lutter contre la cyber-contrefaçon. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.